

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

Sont présents : MM. Christophe DESCARGUES – André GENOT – Yves GONZALES – Jean-Luc NAYRAC – Christian PASQUIER – Sylvain QUERCY – Jean-Jacques ROYER
Mme Valérie FOUBERT

Absents excusés : Mmes Marlène MAZARGUIL et Elodie MOUNAL

Absents : Mme Sella PAGES

Procurations : Mme Elodie MOUNAL à M. Nayrac

Date de la convocation : le 15/01/2024

Secrétaire de séance : M. Sylvain QUERCY

Ordre du jour

- Approbation du P.V. de la dernière réunion du conseil municipal du 21 novembre 2023
- Délibération sur le rapport RPQS Eau Potable
- Délibération sur le rapport RPQS Assainissement Collectif
- Définition des futures zones AER (loi Accélération de la production d'Energies Renouvelables)
- Point d'étapes des travaux au 40 rue du Couderc
- Etat du déroulement du recensement dans notre commune
- Délibération pour le versement de la prime exceptionnelle "Pouvoir d'Achat" à nos deux agents
- Adoption d'une motion relative à la desserte ferroviaire du territoire
- Compte rendu des différentes commissions
- Questions diverses.

Approbation du P.V. de la dernière réunion du conseil municipal du 21 novembre 2023

⇒ A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal est approuvé.

Délibération sur le rapport RPQS Eau Potable

Point reporté

Délibération sur le rapport RPQS Assainissement Collectif

Point reporté

Définition des futures zones AER (loi Accélération de la production d'Energies Renouvelables)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi AER du 10 mars 2023 vise à accroître la production d'énergies renouvelables afin de remplir les objectifs de la France en matière d'autonomie énergétique et de réduction des gaz à effet de serre.

Ces objectifs ont été repris par une circulaire de la préfecture du Lot, datée du 22 juin 2023.

Il convient donc pour notre commune de déterminer les zones où pourraient s'installer de futurs projets d'énergies renouvelables.

M. le Maire propose que pour garder au village son caractère historique, d'identifier les bâtiments à usages agricoles comme lieux possibles d'implantation de ces projets.

L'ensemble des membres du conseil valide cette solution. Un zonage complet est effectué sur le

territoire de la commune et indique les zones sur la carte de la préfecture.

M. le Maire en profite pour indiquer avoir demandé un bilan énergétique du bâtiment de la mairie dont on attend les conclusions. Cela permettra de continuer dans la démarche abordée lors d'un précédent conseil de l'amélioration du chauffage par l'installation d'une pompe à chaleur. Il rappelle que pour obtenir des subventions, il faut qu'on puisse justifier une baisse des consommations de 40% minimum.

Point d'étapes des travaux au 40 rue du Couderc

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux avancent :

- Messieurs Royer et Pasquier ont enlevé le plancher existant ;
- M. le Maire et M. Mercier ont installé le nouveau plancher ;
- M. Julio a démoussé la toiture ;
- la peinture a été commandée et sera appliquée après les vacances scolaires, permettant à l'électricien et au plaquiste d'intervenir ;

Le bail sera un simple bail, comme pour une habitation et non un bail commercial.

Les futurs locataires devront installer des extincteurs correspondants à l'usage qui y sera pratiqué.

M. le Maire signale que, dans cette zone du parc du Couderc, une branche d'un tilleul est tombée sur le toit d'une voiture, stationné dessous. Le sinistre a été déclaré à notre assurance.

Pour éviter que cela ne se reproduise, il convient de faire procéder à un élagage

Etat du déroulement du recensement dans notre commune

M. la Maire informe que le recensement est en cours et qu'il est fait de réguliers rappels via Illiwap.

M. le Maire en profite pour informer les élus des suites du sondage lancé sur l'utilité de l'achat par la commune d'un broyeur qui pourraient servir également aux habitants. 67 réponses favorables ont été enregistrés. Le sondage prendra fin le 29 janvier prochain.

Délibération pour le versement de la prime exceptionnelle "Pouvoir d'Achat" à nos deux agents

M. Yves Gonzales quitte la séance.

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 21 novembre dernier, le conseil avait donné son accord de principe pour le versement de la « prime exceptionnelle pouvoir d'achat » Le CST, Comité Social Territorial, du CDG46 ayant rendu son avis favorable, le 30 novembre dernier, il convient de statuer.

Il rappelle que la prime est accessible aux agents recrutés avant le 1er janvier 2023 et étant encore en emploi au 30 juin, dont la rémunération est en dessous de 3250 euros bruts.

M. le Maire propose de garder le même barème que celui mis en place pour les versants Etat et Hospitalier.

Sachant que cette prime est calculée selon le temps de travail, elle va représenter la somme de :

- 182.86€ brut pour l'agent communal
- 365.71€ brut pour la secrétaire de mairie

⇒ Le Conseil Municipal valide l'octroi de la Prime exceptionnelle pouvoir d'achat aux 2 agents de la commune.

Adoption d'une motion relative à la desserte ferroviaire du territoire

M. Yves Gonzales revient en séance.

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal de Rudelle la Motion prise par le conseil départemental du Lot, dans sa séance du 11/12/2023, motion relative à la desserte ferroviaire du territoire et adressée au Ministre de l'Economie et des Finances.

Le Conseil Municipal se prononce, en faveur de cette motion et décide de reprendre en son nom les termes énoncés :

MOTION

Fermelement attachés à une desserte ferroviaire de qualité et prenant le parti de Beaumarchais de « rire de tout de peur d'être obligé d'en pleurer » ; à l'occasion de la session du 11 décembre 2023, les conseillers départementaux du Lot tiennent à adresser à Monsieur Bruno Lemaire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, une proposition d'amendement au Projet de Loi de Finances 2024, lequel est actuellement en discussion au Parlement, afin de créer une « ristourne fiscale spécifique aux entreprises et aux ménages du Lot au motif d'absence de desserte ferroviaire nationale. »

EXPOSE DES MOTIFS DE L'AMENDEMENT PROPOSÉ

- Considérant le principe d'égalité devant les charges publiques, principe qui énonce que les citoyens doivent être égaux devant les prélèvements qu'on exige d'eux pour financer les dépenses publiques ou les services rendus par les politiques publiques,
- Considérant le dynamisme de nos entreprises, la vitalité de notre tissu industriel et l'attractivité de notre territoire,
- Considérant qu'en matière de politique publique ferroviaire, le Lot devrait normalement être desservi par un Train d'Equilibre du Territoire de manière régulière à travers la liaison Paris – Orléans – Limoges Toulouse et par des trains de nuit (Paris – Rodez / Paris – Aurillac / Paris – Latour de Carol),
- Considérant que pour la liaison POLT, ce service n'est, en temps normal, rendu qu'à 50% à la population lotoise puisque sur 10 trains au départ de Paris, seule la moitié d'entre eux poursuit jusqu'à Souillac, Gourdon et Cahors,
- Considérant par ailleurs que les conditions d'exploitation de ce service assurées par l'opérateur SNCF ne répondent en rien aux standards de ponctualité, fiabilité, régularité, confort et qualité,
- Considérant que, depuis 40 ans, les temps de trajet sur cet axe ne cessent de se rallonger,
- Considérant que, pour le cas spécifique des trains de nuit, leur suppression est devenue la norme (55 suppressions depuis le 1er juillet) et leur circulation l'exception,
- Considérant que les travaux à venir sur l'infrastructure courant 2024 vont dégrader encore plus cette desserte déjà passablement insuffisante alors que le maintien d'une circulation de trains est techniquement possible,
- Considérant que le Lot pratique la solidarité nationale à l'envers, en finançant par exemple des infrastructures que d'autres territoires n'ont pas eu à financer, comme l'équipement en fibre optique

ou le TGV dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO),

- Considérant que le Gouvernement n'entend pas, à court ou moyen terme, remédier à cette situation qui confine au mépris des habitants du Lot,

- Considérant, dans ces circonstances, qu'il est injuste de demander aux ménages ou entreprises lotoises de s'acquitter du même taux d'imposition que celui pratiqué dans les territoires bénéficiant d'une desserte ferroviaire de qualité,

AMENDEMENT PROPOSÉ

- Article premier : « Les ménages et entreprises du Lot bénéficient, à compter du premier janvier 2024, d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt modulés en fonction du nombre de trains Intercités ou du nombre de trains de nuit desservants les gares de Souillac, Gourdon, Cahors et Figeac ».

Compte rendu des différentes commissions

- Pas de commission depuis le dernier conseil.

Compte rendu de la Communauté de Figeac

- Syded : sur le Grand-Figeac, il y a une baisse de 4% des bacs marron. Sur la Route de Theminettes, du verre a été mis dans les bacs verts.
- PLUI : les réunions sont finies au niveau des élus. Il sera bientôt consultable et après cela, l'enquête publique commencera.
- le Grand-Figeac a appris que les panneaux de signalisation avaient une date de validité. Sur la zone du Grand-Figeac, cela représente 3800 panneaux à changer avec un coût approximatif de 300 000€

Questions diverses

La séance est terminée à 22h39.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Jean-Luc NAYRAC

M. Sylvain QUERCY